

Fiche de données de sécurité

sur le produit

GREEN&CLEAN HD N désinf. des mains Euro 6x 500ml

1. Substance / préparation et nom de l'entreprise

Téléphone d'urgence:

Tox Info Suisse, Freiestrasse 16, 8032 Zürich; Tox-Info Suisse: 145 (Fonctionnement 24h/24);
info@toxinfo.ch; **En case d'urgence: Tel. 145;** (de l'étranger: +41 44 251 51 51); Informations:
+41 44 251 66 66

Nom de l'entreprise:



abc dental ag

Gaswerkstrasse 6, 8952 Schlieren
Tel. 044 755 51 00, Fax 044 755 51 01



Condor Dental Research CO Sàrl

Ch. des Cibleries 2, CP 300, 1896 Vouvry
Tel. 024 482 61 61, Fax 024 482 61 69



Curaden AG Dentaldepot

Riedstrasse 12, 8953 Dietikon
Tel. 041 319 45 00, Fax 041 319 45 90



dema dent AG

Furtbachstrasse 16, 8107 Buchs
Tel. 044 838 65 65, Fax 044 838 65 66



Flexdental Services SA

Route de la Corniche 1, 1066 Epalinges
Tel. 0848 336 825, Fax 021 907 67 02



Jordi Röntgentechnik AG

Dammstrasse 70, 4142 Münchenstein
Tel. 061 417 93 93, Fax 061 417 93 94



Kaladent AG

Schachenstrasse 2, 9016 St. Gallen
Tel. 071 282 80 80, Fax 071 282 80 81



Lometral AG

Binzenholzstrasse 20, 5704 Egliswil
Tel. 062 775 05 05, Fax 062 775 33 07



Novadent AG

Sägereistrasse 17, 8152 Glattbrugg
Tel. 044 880 20 20, Fax 044 811 04 40



Smart Dentist AG

Verenastrasse 4b, 8832 Wollerau
Tel. 044 726 20 20, Fax 044 726 20 25

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial du produit/désignation GREEN&CLEAN HD N
autorisation n° BAuA Nummer: N-97002

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisations identifiées pertinentes****Secteur d'utilisation**

SU20 Santé publique.

Catégories de produits [PC]

désinfectant

PC8 Biocides (par ex. désinfectant et produit antiparasitaire)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur**

Antiseptica Dr Hans-Joachim Molitor GmbH
Carl-Friedrich-Gauß-Str 7
Deutschland-550259 Pulheim/Braunwiler
Téléphone: *49 2234 98466 0
Télécopie: *49 2234 98466 11
www.antiseptica.com

Fournisseur

METASYS Medizintechnik GmbH
Florianistr. 3
Österreich-6060 Rum bei Innsbruck
Téléphone: *43 512 205420
Télécopie: *43 512 205420 7
E-mail: sebastian.geiger@metasys.com
Service responsable de l'information: DES/ ENT
E-mail (personne compétente): sebastian.geiger@metasys.com
www.metasys.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Giftnotruf München *49-(0)89-19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**description des dangers****Désignation des dangers:**

La préparation est classée dangereuse dans le sens de la Directive 1999/45/EC.

2.1 Classification de la substance ou du mélange**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]****Dangers pour la santé**

Eye Irrit. 2

Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Risques physiques

Flam. Liq. 2

consignes en cas de risques physiques

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

Ethanol, n-Propanol

Pictogrammes des risques

GHS02

GHS07

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger**Consignes en cas de risques physiques**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence**Informations générales:**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P235 Tenir au frais.

Réaction:

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Evacuation:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**3.1/3.2 Substances/Mélanges****Composants dangereux**

éthanol

50 - 60 %

CAS 64-17-5

EC 200-578-6

INDEX 603-002-00-5

Flam. Liq. 2, H225

propan-1-ol 9 - 11 %
CAS 71-23-8
EC 200-746-9
INDEX 603-003-00-0
Flam. Liq. 2, H225 / Eye Dam. 1, H318 / STOT SE 3, H336

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

après contact avec la peau

non applicable

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Informations complémentaires

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO₂). Eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Vêtement de protection. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Indications diverses

Éliminer immédiatement les fuites.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**Pour les non-secouristes****Mesures de précautions individuelles**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aucune donnée disponible

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Mesures de protection****Indications diverses**

Pour éviter les risques d'incendie, les matériaux contaminés doivent être stockés dans les récipients spécialement construits pour le stockage ou dans des conteneurs métalliques munis de couvercles étanches à fermeture automatique.

Mesures de lutte contre l'incendie

Tenir à l'écart de:

Agents oxydants.

Le produit:

Inflammable. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Demandes d'aires de stockage et de récipients**

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun**Classe de stockage**

Entzündliche flüssige Stoffe.

Autres indications relatives aux conditions de stockage**température de stockage**

Valeur 5 - 25 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Recommandation**

Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Aucune donnée disponible

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Protection oculaire appropriée:

Lunettes de protection hermétiques.

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect

État

liquide

Couleur

incolore

Odeur

Alcool

		paramètre	Méthode - source - remarque
pH	ca.3	Concentration (g/L) 50 g/L	
Point de fusion/point de congélation			non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>78 °C		
Point éclair (°C)	22 °C		Point éclair (°C): DIN 51755 partie 1
Taux d'évaporation			non déterminé
inflammabilité			non déterminé
Limite supérieure d'explosivité	15 Vol-%		
limite inférieure d'explosivité	2,4 Vol-%		
Pression de la vapeur			non déterminé
Densité de la vapeur			non déterminé
Densité relative	0,9 g/cm ³	Temperature 20 °C	
Solubilité dans les corps gras (g/L)			non déterminé
Solubilité dans l'eau (g/L)			complètement miscible
Soluble (g/L) dans			non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau			non déterminé
Température d'auto-inflammabilité			non déterminé
Température d'auto-inflammabilité			non déterminé

	paramètre	Méthode - source - remarque
	Température de décomposition	non déterminé
	Viscosité, dynamique 9 mPa*s	
	temps d'écoulement	non déterminé
	Viscosité, cinématique	non déterminé

9.2 Autres informations

Point de congélation <-20 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

En cas d'échauffement:

Risque d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter

aucune/aucun

10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë >5000 mg/kg

Dose efficace

ETAmix calculé:

Espèce:

Rat.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1 Méthodes de traitement des déchets
remarque

Eliminer en observant les réglementations administratives.

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)
Avant utilisation conforme
Élimination appropriée / Emballage

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Code des déchets produit 070699

déchets dangereux Non

Désignation des déchets

déchets non spécifiés ailleurs

Après utilisation conforme
Élimination appropriée / Produit

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA- DGR)
14.1 N° UN	1987	1987	1987
14.2 Désignation officielle pour le transport	ALCOOLS, N.S.A. (ETHANOL, N-PROPANOL)	ALCOHOLS, N.O.S. (ETHANOL, N-PROPANOL)	Alcohols, n.o.s. (ETHANOL, N-PROPANOL)
14.3 Classe(s)	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
14.5 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Non	Non	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non applicable	non applicable	non applicable
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	non applicable	non applicableLe transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.	non applicable

Informations complémentaires - Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Étiquette de danger	3
Code de classification	F1
Dispositions particulières	640D

Quantité limitée (LQ)	1 L
Danger n° (code Kemler)	33
code de restriction en tunnel	D/E
catégorie de transport	2

Informations complémentaires - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Quantité limitée (LQ)	1
------------------------------	---

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations**Références littéraires et sources importantes des données**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.